



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 juillet 2015 qui fait suite au comité syndical du 8 juillet 2015 où le quorum n'était pas atteint  
Compte rendu affiché le : 20/07/2015  
Date de la convocation : 09/07/2015

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	15	Présents :	10
Votants :	18	Votants :	12

Etaient présents : CCPSG/ J Y Charbonnier, P Demmelbauer, A Charbonnier, Mme C Janvier,  
Bon pour pouvoir de Mrs S Dardouiller et L Lebreton à P Demmelbauer  
CCFL/ P Gonon, L Rousset,  
CCHL/ Murigneux P, Villard P, Rizoud M,  
SEM/ G Thizy  
Autres communes/ C Dumas, P F Blanchon, S Barcet, C Pras, G Barcet  
Excusés : P Gonon, P Moralès, L Bussière, S Biguet, D Bonnier, S Deshayes,

### N°563 Objet : Convention avec SAEM Badoit pour participation au financement du suivi de la qualité de l'eau

Monsieur le Président explique que pour la période de janvier 2015 à février 2016, le coût du suivi de la qualité de l'eau s'élève à 47 743 €. Cette dépense va bénéficier de subvention de l'Agence LB à hauteur de 23 871.60€ et de la Région RA de 9 548.64 €. La société Badoit propose de financer pour cette période la somme de 14 322.96 €  
Le comité syndical doit autoriser le Président à signer une convention pour valider ce montant de participation de la SAEME-Badoit.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer la convention avec la SAEM Badoit et demande à ce qu'un titre de recette soit émis à la fin de l'opération.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150715-563-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Fait à Saint Galmier  
Le 16 juillet 2015  
Le Président  
J Y Charbonnier